

OXY-SEPT 333

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : OXY-SEPT 333

Autres moyens

d'identification

: Sans objet

Utilisation recommandée :

: désinfectant

Restrictions d'utilisation

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

0.2 % - 2.3 %

Société : Ecolab Inc.

1 Ecolab Place

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

Informations relatives aux

soins d'urgence

1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission : 02/19/2021

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Produit TEL QUE VENDU

Liquides comburants : Catégorie 3
Peroxydes organiques : Type F
Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 3
Corrosion de la peau : Catégorie 1A
Dommages occulaires : Catégorie 1

graves

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE
Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Éléments étiquette SGH

Produit TEL QUE VENDU

Pictogrammes de danger









Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Peut aggraver un incendie; comburant.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

veux.

Toxique par inhalation.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention**:

992537 1 / 14

OXY-SEPT 333

Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Tenir/ Stocker à l'écart des vêtements/ matières combustibles. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction. Entreposage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Stocker à une température ne dépassant pas .? °C/ .? °F. Tenir au frais. Stocker à l'écart des autres matières.

Élimination:

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Pictogrammes de danger

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : Nocif en cas d'ingestion.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

Se laver la peau soigneusement après manipulation. Ne pas manger,

boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un

médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

Elimination:

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Produit TEL QUE VENDU

Autres dangers : Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits

992537 2 / 14

OXY-SEPT 333

chlorés - dégagera le gaz de chlore.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Produit TEL QUE VENDU

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique No. CAS Concentration (%)

 Peroxyde d'hydrogène
 7722-84-1
 27.5

 acide acétique
 64-19-7
 5 - 10

 Peroxyacetic acid
 79-21-0
 5.8

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Nom Chimique No. CAS Concentration (%)

Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1 0.63 Peroxyacetic acid 79-21-0 0.13

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Produit TEL QUE VENDU

En cas de contact avec les veux

: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire

avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire

immédiatement appel à une assistance médicale.

Protection pour les

secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur

les effets sur la santé et les symptômes.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la

peau

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

992537 3 / 14

OXY-SEPT 333

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit TEL QUE VENDU

Moyen d'extinction approprié

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Inconnu.

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Équipement de protection spécial pour les pompiers

Comburant. Le contact avec d'autres matériaux peut provoquer un

incendie.

Matière comburante pouvant réagir facilement avec d'autres matières,

surtout si elle est chauffée.

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome et une

combinaison de protection.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas

d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Produit TEL QUE VENDU

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Isoler le déchet en évitant de le laisser en contact avec des matières incompatibles. En cas de petit déversement, contenir avec du sable ou de la vermiculite et diluer au moins 10 fois avec de l'eau. Placer dans des conteneurs à toit ouvert et transporter dans un lieu sûr en vue de la neutralisation* / de l'élimination. En cas de déversement important, contenir et évacuer les lieux. Attendre la fin de la réaction, puis ramasser en vue de l'élimination. Obtenir les autorisations utiles si on envisage d'évacuer le déchet à l'égout. *NEUTRALISATION - Une fois la dilution terminée, neutraliser avec un agent alcalin approprié tel du Hydrogénocarbonate de sodium. Les matériaux combustibles en contact avec ce produit doivent être immédiatement rincés avec de grandes quantités d'eau afin d'éliminer la totalité du produit. Les résidus de produit pouvant sécher sur des matières organiques telles que chiffon, tissu, papier, textile, coton, cuir, bois ou tout autre matériau combustible, peuvent spontanément s'enflammer et

992537 4/14

OXY-SEPT 333

provoquer un incendie.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou

souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Produit TEL QUE VENDU

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés dégagera le gaz de chlore. En cas de disfonctionnement mécanique, ou s'il y a contact avec une dilution inconnue de produit, porter l'ensemble des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Conditions de stockage sures

: Garder dans un endroit frais et bien aéré. Conserver à l'écart des agents réducteurs. Conserver à l'écart des bases fortes. Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés Selon l'évolution des gaz, les conteneurs insuffisamment aérés peuvent éclater sous l'effet de la pression.

Température d'entreposage : 0 °C à 40 °C

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas ingérer. Se laver les mains soigneusement après manipulation. En cas de disfonctionnement mécanique, ou s'il y a contact avec une dilution inconnue de produit, porter l'ensemble des

Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Conditions de stockage sures : Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients

étiquetés appropriés

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Produit TEL QUE VENDU

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
Hydrogen peroxide	7722-84-1	TWA	1 ppm	ACGIH

992537 5 / 14

OXY-SEPT 333

		TWA	1 ppm 1.4 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	1 ppm 1.4 mg/m3	OSHA Z1
Acetic acid	64-19-7	TWA	10 ppm	ACGIH
		STEL	15 ppm	ACGIH
		STEL	15 ppm 37 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	10 ppm 25 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	10 ppm 25 mg/m3	OSHA Z1
Peracetic acid	79-21-0	STEL	0.4 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique

: Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection et/ou un écran facial.

Protection des mains : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Gants de type standard.

Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les preoduits

chimiques.

Protection de la peau : Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes

protectrices et vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

de protection respiratoire agréés appropriés.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir des installations adéquates pour rincer ou lavage des yeux et le corps en

cas de contact ou danger d'éclaboussure.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler

l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection des mains : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection de la peau : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

992537 6 / 14

OXY-SEPT 333

Produit TEL QUE VENDU Produit à LA DILUTION

RECOMMANDÉE

Aspect liquide liquide Couleur clair, incolore incolore Odeur : piquante piquante 2.0 - 3.0 рΗ : 2.0, (100 %)

Point d'éclair : Sans objet, N'entretient pas la combustion.

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

: > 100 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 1.08 - 1.16 Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes

poids moléculaire : Donnée non disponible COV (composés organiques

volatils)

: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produit TEL QUE VENDU

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales Réactivité

d'utilisation.

Stabilité chimique : élévation de pression

Une contamination peut provoquer une augmentation dangereuse de

la pression - des récipients fermés peuvent rompre.

Possibilité de réactions : Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits

992537 7/14

OXY-SEPT 333

dangereuses chlorés - dégagera le gaz de chlore.

Conditions à éviter : Sources directes de chaleur.

Exposition au soleil.

Produits incompatibles : Bases

Métaux

Produits de décomposition

dangereux

: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent

se former, comme : Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Produit TEL QUE VENDU

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Inhalation : Toxique par inhalation. Peut provoquer une irritation du nez, de la

gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Évaluation de l'exposition humaine

Produit TEL QUE VENDU

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

992537 8 / 14

OXY-SEPT 333

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Contact avec les yeux : Aucun symptôme connu ou prévu.

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou prévu.

Ingestion : Pas d'information disponible.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou prévu.

Toxicité

Produit TEL QUE VENDU

Produit

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Toxicité cutanée aiguë : Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou : Donnée non disponible

respiratoire

Cancérogénicité : Donnée non disponible

Effets sur la reproduction : Donnée non disponible

Mutagénécité de la cellule : Donnée non disponible

germinale

Tératogénicité : Donnée non disponible STOT - exposition unique : Donnée non disponible STOT - exposition répétée : Donnée non disponible Toxicité par aspiration : Donnée non disponible

Composants

Toxicité aiguë par inhalation : Peroxyde d'hydrogène

4 h CL50 Rat: 11 mg/l Atmosphère d'essai: vapeur

Peroxyacetic acid

4 h CL50 Rat: 4.080 mg/l

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Composants

Toxicité cutanée aiguë : acide acétique

DL50 Lapin: 1,060 mg/kg

Peroxyacetic acid DL50 Rat: 1,012 mg/kg

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Produit TEL QUE VENDU

Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques.

Produit

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible Toxicité pour la daphnie et : Donnée non disponible

992537 9 / 14

OXY-SEPT 333

les autres invertébrés

aquatiques

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons : acide acétique

96 h CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): > 1,000 mg/l

Peroxyacetic acid 96 h CL50: 0.8 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: acide acétique

48 h CE50 Daphnia magna (Puce d'eau): 39.6 mg/l

Peroxyacetic acid 48 h CE50: 0.73 mg/l

Composants

Toxicité pour les algues : Peroxyde d'hydrogène

72 h CE50: 1.38 mg/l

acide acétique

72 h CE50 Skeletonema costatum: > 1,000 mg/l

Peroxyacetic acid 72 h CE50: 0.7 mg/l

Persistance et dégradabilité

Produit TEL QUE VENDU

Sans objet - Biocide

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Sans objet - Biocide

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit TEL QUE VENDU

Méthodes d'élimination

: Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation

approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

 Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients

992537 10 / 14

OXY-SEPT 333

vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

RCRA - Resource Conservation and Recovery Authorization Act Déchet : D001 (Produits inflammables) D002 (Produits corrosifs)

dangereux

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Méthodes d'élimination : Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à

l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer

conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans

une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

 Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit TEL QUE VENDU

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

Transport terrestre (DOT)

No. UN : 3109

Description des : PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE F, LIQUIDE

marchandises

(Peroxyacetic acid, type F, stabilized)

Classe : 5.2 (8)
Dangereux pour : non

l'environnement

marchandises

Transport maritime (IMDG/IMO)

No. UN : 3109

Description des : PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE F, LIQUIDE

(Acide peroxyacétique, de type F, stabilisé)

Classe : 5.2 (8) Polluant marin : non

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Produit TEL QUE VENDU

EPA Numéro : 1677-129

d'enregistrement

1677-129-ZB

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

992537 11 / 14

OXY-SEPT 333

Composants	No. CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ
			(lbs)
acide acétique	64-19-7	5000	75057

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
Peroxyacetic acid	79-21-0	500	8697

SARA 311/312 Dangers : Oxydant (liquide, solide ou gazeux)

Peroxydes organiques

Toxicité aiguë (toutes les voies d'exposition) Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

Corrosion ou irritation cutanée

SARA 302 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés

tels qu'établis sous SARA Title III, Section 302:

 Peroxyde d'hydrogène
 7722-84-1
 27.5 %

 Peroxyacetic acid
 79-21-0
 5 - 10 %

SARA 313 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés

tels qu'établis sous SARA Title III, Section 313:

Peroxyacetic acid 79-21-0 5 - 10 %

Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

California Cleaning Product Right to Know Act of 2017 (SB 258)

Cette réglementation ne s'applique pas à ce produit.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

La Suisse. Substances nouvelles notifiées et communiquées :

En conformité avec les inventaires

Inventaire des États-Unis TSCA :

Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

En conformité avec les inventaires

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

non établi(e)

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

non établi(e)

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

En conformité avec les inventaires

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

992537 12 / 14

OXY-SEPT 333

En conformité avec les inventaires

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

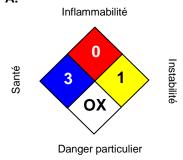
En conformité avec les inventaires

Inventaire de Taiwan pour substance chimique :

En conformité avec les inventaires

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Produit TEL QUE VENDU NFPA:

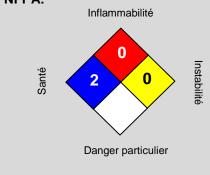


HMIS III:

SANTE	3
INFLAMMABILITE	0
DANGER PHYSIQUE	1

- 0 = insignifiante, 1 = Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé
- 4 = Extrême, * = Chronique

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE NFPA:



HMIS III:

SANTE	2
INFLAMMABILITE	0
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 = Léger,

2 = Modéré, 3 = Elevé

4 = Extrême, * = Chronique

Date d'émission : 02/19/2021

Version : 1.4

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être

992537 13 / 14

OXY-SEPT 333

applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

992537 14 / 14